ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 74910

Texte de la question

M. Gérard Bapt * attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'inadéquation qui résulte de ses affirmations officielles selon lesquelles « la vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations », « les acteurs historiques des réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire continueront à bénéficier des financements nécessaires » et les informations selon lesquelles les mêmes réseaux subiraient des baisses drastiques de subventions. Ainsi la ligue de l'enseignement verrait sa subvention réduite de 75 %, les associations locales verraient leurs subventions destinées aux formations des bénévoles réduites de 50 %, les Éclaireuses et Éclaireurs de France verraient leurs moyens réduits de 35 %, les postes FONJEP subiraient également une baisse de participation de l'État. Par ailleurs, les collectivités locales manquent cruellement d'animateurs titulaires du BAFA, dont le coût est très élevé, et risquerait encore d'augmenter si l'effondrement des subventions versées aux fédérations d'éducation populaire devait se confirmer. En conséquence il lui demande confirmation de l'engagement du Gouvernement, et si les inquiétudes très vives des milieux de la jeunesse et de l'éducation populaire seront apaisés par le maintien des financements d'État.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la ligue de l'enseignement. Dans de précédentes réponses, le ministre avait apporté aux associations des éléments susceptibles d'apaiser leurs craintes. Il souhaite aujourd'hui compléter son propos par les informations suivantes : un montant de 7,5 milliards d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations, agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (2004-2005) 10 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'Ëtat de l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à

hauteur de 100 millions d'euros. Une part significative de ce montant viendra abonder les moyens attribués aux associations de jeunesse et d'éducation populaire actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'Ëtat. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vue dotée cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

Données clés

Auteur : M. Gérard Bapt
Circonscription : Haute-Garonne (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74910
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9134
Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11606